



## **DECLARATION LIMINAIRE DU SE-Unsa** **CAPD du 5 juillet 2021**

Madame la Directrice Académique,  
Mesdames et Messieurs,

Dans cette situation exceptionnelle de crise sanitaire, chacun doit prendre ses responsabilités. Les personnels n'ont cessé de prendre les leurs. Il appartient au politique de ne pas tirer sur la corde mais plutôt de sécuriser, de soutenir et d'enfin reconnaître les agents du Service public d'éducation. Les personnels de l'éducation nationale sont plus que jamais en droit d'attendre des signes concrets sur la façon dont ils sont considérés dans leur ministère.

Les mots n'ont pas manqué pour reconnaître l'investissement de l'ensemble de notre profession lors de cette crise.

Pourtant, en fin de course, tous ceux qui étaient légitimes à recevoir la reconnaissance des mots ne seront pas sur la liste des bénéficiaires de la prime « grenelle ».

L'ensemble des personnels s'est investi pendant cette période, afin de permettre la continuité du service public d'éducation.

Chacun a su s'adapter, revoir ses modes de travail, utilisant bien souvent son matériel personnel, pour assurer cette continuité.

Pour cela, tous les personnels mériteraient une reconnaissance du travail accompli dans ces conditions exceptionnelles.

Il est toujours étrange de constater qu'il est bien plus facile de remercier tout le monde que de gratifier chacun.

Aujourd'hui, la CAPD a pour ordre du jour l'avancement accéléré des professeurs des écoles. Nous allons observer ces promotions le 5 juillet l'avant dernier jour de l'année scolaire. Heureusement que nos collègues n'ont pas attendu cette même date pour garder leur conscience professionnelle et accomplir leur devoir. Quel mépris affiché, et quelle considération leur est apportée par notre ministère. Les promotions automatiques ont eu lieu au mois de mars, nous demandons que ce soit fait au 1<sup>er</sup> septembre. Ces avancements classiques, désormais automatiques, pourraient être anticipés pour permettre une mise en paiement du changement d'échelon plus rapide. Par ailleurs, cette anticipation permettrait d'éviter un trop grand décalage avec la date de promotion réelle dans le cas d'utilisation de mois d'ASA. Concernant les ASA justement, nous constatons un manque d'information des agents pouvant en bénéficier. Pour l'avancement accéléré, nous demandons également que cela soit fait plus tôt. Enfin, que proposez-vous aux collègues dont l'avis est à consolider ? Comment gérez-vous la déception des collègues qui, malgré un travail consciencieux, sont juste « satisfaisants » ?

Les modifications majeures ont été effectuées avec la loi de transformation de la Fonction Publique, il nous est nécessaire de faire état, une fois de plus, de l'importance des CAP. Le SE-Unsa s'oppose à cette loi qui supprime la quasi-totalité des compétences des CAP, celles ayant trait à la mobilité et à la carrière des personnels. Au SE-Unsa, nous affirmons que la suppression des compétences des CAP et les évolutions des CHSCT sont préjudiciables aux collègues qui se retrouvent seuls face à leur employeur, pour la gestion et le suivi de tout ce qui concerne leur carrière.

A l'ordre du jour de cette CAPD, nous n'examinerons pas les résultats du mouvement intra-départemental, sujet très sensible pour nos collègues. La mobilité revêt une importance considérable car elle détermine leurs conditions de travail pour la rentrée prochaine, voire celles des années à venir. Mais, au-delà, c'est toute leur vie qui est impactée, l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle étant souvent fragile dans notre département vaste géographiquement. Je vous remercie de votre attention.

Pour le SE-Unsa de l'Ain, Karen Ansberque